

La lettre du CA N°6

Et vous, quelle stratégie souhaitez-vous pour Orange en 2030 ?

L'ÉDITO DE VINCENT GIMENO,

Administrateur au conseil d'administration (CA) représentant les membres du personnel du groupe Orange

En ce début d'année 2026, des discussions et échanges concernant la stratégie vont s'engager au sein du Conseil d'Administration du groupe Orange ; des débats stratégiques décisifs qui définiront l'avenir de notre entreprise pour les prochaines années. Plus que jamais, la **CFDT** défendra une vision qui remet l'humain au centre des préoccupations et promeut des investissements qui assurent la pérennité et la transformation responsable du groupe Orange sur l'ensemble de ses géographies.

Pour les personnels, la stratégie doit répondre à une simple question « Serai-je fier de travailler pour Orange en 2030 ? »

Je vous présente tous mes vœux de santé et de réussite pour vous et vos proches et vous dis à bientôt, en physique sur vos sites, et via nos moyens d'échanges numériques.

V. G.

En février 2026, notre Directrice Générale, Christel Heydemann, présentera la stratégie du groupe, en interne et auprès des actionnaires et des marchés, pour les 3 à 5 ans à venir.

Du point de vue **CFDT**, quelques axes doivent guider le prochain plan stratégique, car il ne peut y avoir aujourd'hui de performance économique sans performance sociale et environnementale.

N'hésitez pas à me remonter sur mon mail orange les sujets importants qui doivent selon vous faire partie de cette stratégie.

Le séminaire stratégique du Conseil d'Administration aura lieu fin janvier. Comme je m'y suis engagé, je porterai les sujets et les préoccupations légitimes qui me seront remontés.

À la question, *Comment envisager le groupe Orange en 2030 ?*, nous avons envie de répondre : « **en 2030, le groupe Orange est LA référence pour ses concurrents, ses partenaires, et ses parties prenantes.** »

- **Référence** technologique pour ses expertises techniques internes, connues et reconnues,
- **Référence** en innovation, pour la qualité et la pertinence de sa recherche et sa capacité à la transformer en produits et services à faible impact environnemental,
- **Référence** en cybersécurité et dans le respect des données clients, au travers de solutions proactives et/ou curatives performantes,
- **Référence** pour la résilience de ses infrastructures et l'accompagnement des salariés aux évolutions des conditions de travail vis-à-vis des changements climatiques dans toutes ses géographies,
- **Référence** en termes de souveraineté par ses choix de solutions européennes et africaines permettant de faire émerger les entreprises et les écosystèmes souverains de demain,

· **Référence** en IA frugale et responsable, qui permet en interne au groupe et pour ses clients de profiter de la technologie sans trahir l'humain,

· Et très important, **Référence** comme société socialement responsable qui innove pour faire grandir l'autonomie et la participation des salariés et des autres parties prenantes à la marche et à la stratégie de l'entreprise.

Lors de la dernière élection de vos représentants au Conseil d'Administration du Groupe, la CFDT est arrivée

Lors de la dernière élection de vos représentants au Conseil d'Administration du Groupe, la CFDT est arrivée 1^{ère} sur le collège cadres et deuxième derrière la CGT sur le collège employés/maîtrises.

Les suffrages cumulés de cette élection portent la **CFDT** à la première place au sein du groupe Orange.

Cet excellent résultat démontre la légitimité de nos candidats, la pertinence de nos propositions ainsi que la qualité et l'éthique de l'ensemble de nos communications tout au long de l'année.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre confiance. Nous mettrons tout en œuvre pour faire entendre la voix de tous les salariés au Conseil d'Administration.

La **CFDT** est plus que jamais à votre écoute **#PartoutPourTous** depuis vos représentants de proximité jusqu'aux instances de gouvernance de l'entreprise, pour vous accompagner et porter votre voix.

Nouvelles obligations découlant de la transposition de la directive « Women on Boards »

La France a été précurseur dans la promotion de l'égalité de genre dans les conseils d'administration avec l'adoption de la loi « Copé-Zimmermann » en 2011, bien avant l'adoption de la directive européenne. Cette loi impose aux entreprises de plus de 250 salariés, avec un chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 millions d'euros, de garantir un minimum de 40 % du sexe le moins représenté dans leurs conseils d'administration ou de surveillance.

Le [décret d'application n° 2025-744 du 30 juillet 2025](#) précise certaines dispositions de l'ordonnance, et mentionne par ailleurs le nombre minimal d'administrateurs représentant les salariés du sexe sous représenté nécessaire pour respecter la règle d'équilibre.

À l'issue des élections des administrateurs représentant les membres du personnel ayant eu lieu en novembre 2025, 3 hommes ont été élus. Selon ce décret, une femme au moins doit figurer parmi vos représentants.

Orange devra se mettre en conformité avec la loi d'ici le 30 juin 2026 ce qui aura un impact sur vos représentants.

Nous vous tiendrons informés des solutions envisagées.

Source : [Fiche Institut Français des Administrateurs](#)

La lettre du CA N°6

Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

insta [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

Linkedin [S3C Télécoms Prestataires IDF](#)

Threads [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

Tiktok [S3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[La lettre du CA N°6](#)